

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VETRAZ-MONTHOUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**N° 2026.12** Séance du **QUATORZE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX**  
Date de la convocation : Mercredi 8 avril 2026  
Président de séance : M. Patrick ANTOINE  
Secrétaire de séance : Mme Véronique FENEUL  
Membres en exercices : 13

10 Présents :  
M. ANTOINE Patrick, M. SILLARD Patrick, MMES BRÉGÈGÈRE Stéphanie, GUGLIOTTA Valérie,  
HAMONEAU Danielle, FENEUL Véronique, XAMBEU Françoise, ROQUES Anne, HOUAL Michelle,  
PAILLASSON Isabelle

2 Absents ayant donné pouvoir :  
SALLA Roger à FENEUL Véronique  
CHARPENTIER Muriel à BRÉGÈGÈRE Stéphanie

1 Absent excusé :  
REAL-LAFFRIQUE Laetitia

**Objet : Budget du CCAS – Affectation des résultats 2025**

Les résultats du Compte Financier Unique 2025 du budget du CCAS viennent d'être adoptés par le Conseil d'Administration.

Le résultat 2025 de la section de fonctionnement est excédentaire. Il convient de le reporter en recette de fonctionnement au budget primitif 2026.

Le tableau ci-après récapitule le résultat ainsi que l'affectation proposée :

**FONCTIONNEMENT**

Résultat de clôture 2025 (002 – Recettes)	17 380,09 €
---	-------------

Les membres de la commission, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Article 1er :: APPROUVENT** le report en recettes de fonctionnement (au compte 002) de l'excédent constaté de 17 380,09 € dans le Budget Primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

pour copie conforme,  
à Vétraz-Monthoux, le 30 avril 2026  
Pour le Maire,  
La Vice-Présidente du CCAS,  
Stéphanie BRÉGÈGÈRE



M. le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte transmis en Sous-Préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le

7 MAI 2026



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.